

Chiffre du mois

Les boursiers dans les écoles d'ingénieurs en 2015-2016

Introduction

En 2015-2016, 681 100 étudiants dans l'enseignement supérieur ont bénéficié d'une bourse sur critères sociaux. Ces aides sont accordées en fonction des ressources (revenu brut global) et des charges de la famille appréciées selon un barème national. Le montant versé dans le cadre de ce dispositif est réparti en 9 échelons (0, 0 bis, 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7) et est associé à une exonération des droits d'inscription et des frais relatifs la sécurité sociale étudiante. L'attribution d'une bourse à échelon zéro n'ouvre droit à aucun versement, mais permet cette exonération.

Dans cette publication, la CDEFI a décidé de s'intéresser aux élèves-ingénieurs boursiers inscrits dans une école française.

1. Nombre de boursiers dans les écoles d'ingénieurs en 2015-2016

Les statistiques publiées par la DEPP¹ révèlent une augmentation annuelle de **1 %** du nombre de boursiers dans les formations d'ingénieurs pour l'année académique 2015-2016 par rapport à l'année précédente, avec **32 817 élèves-ingénieurs boursiers sur critères sociaux recensés**. Ces derniers représentent ainsi **4,8 %** des étudiants boursiers sur critères sociaux inscrits dans l'enseignement supérieur.

Comme l'illustre la **Figure 1**, cette hausse est continue, avec une progression de **16,6 %** du nombre d'élèves-ingénieurs boursiers au cours des cinq dernières années. Cette augmentation est supérieure à celle, déjà très importante, mesurée pour l'effectif global d'étudiants en écoles d'ingénieurs (**14,4 %** en 5 ans). Néanmoins, cette croissance annuelle reste plus faible que celles enregistrées annuellement pour les trois dernières années académiques.

Année académique	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	progression en 5 ans
Nombre total d'élèves-ingénieurs	117 582	121 571	124 448	126 506	130 003	134 523	14,4 %
Nombre d'élèves-ingénieurs boursiers	28 147	28 267	28 780	31 777	32 482	32 817	16,6 %

Fig. 1 | Evolution sur 5 ans du nombre d'élèves-ingénieurs boursiers, parallèlement à l'augmentation de l'effectif global d'élèves-ingénieurs depuis 2010-2011 (hors FIP)

¹ Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation, et la recherche – édition 2016. Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, août 2016, 396 p.

Chiffre du mois

2. Taux d'élèves-ingénieurs boursiers en 2015-2016

Le nombre de boursiers correspond à **près d'un quart (24,3 %)** de l'effectif global d'étudiants inscrits en cycle ingénieur pour cette même année.

Ce taux de boursiers sur critères sociaux, dit « brut », doit être corrigé en tenant compte des élèves-ingénieurs qui ne peuvent pas prétendre à une bourse sur critères sociaux tels que les étudiants étrangers, qui représentent **14,6 %** des effectifs sur l'année académique (19 589 étudiants), les élèves-ingénieurs apprentis (19 620 individus²) et les élèves-ingénieurs fonctionnaires. Le nombre d'élèves-ingénieurs fonctionnaires n'est pas identifié pour l'année 2015-2016. A titre d'information, il était de 1 877 jeunes en 2014-2015³. En déduisant les données connues, le taux corrigé d'élèves-ingénieurs boursiers en 2015-2016 est ainsi de plus d'**un tiers de l'effectif total** d'élèves-ingénieurs (**34,4 %**)⁴.

Contacts

Directeur de publication : François Cansell

Rédaction, contenus et mise en page : Lorelei Naudeau

² Aurélie Demongeot et Denise Latouche, *L'apprentissage au 31 décembre 2015*. Note d'information de la DEPP n°29, MENESR-DEPP, novembre 2016.

³ Il s'agit ici uniquement de l'effectif des écoles pour lesquelles tous les élèves-ingénieurs possèdent le statut de fonctionnaire (données 2014). L'effectif des écoles pour lesquelles une partie de la promotion seulement possède le statut de fonctionnaire n'est donc pas comptabilisé. Le taux est donc sous-évalué.

⁴ Pour 2015-2016, le taux d'élèves-ingénieurs boursiers calculé ne prend pas en compte les étudiants fonctionnaires et reste donc sous-évalué par rapport à la réalité.